



Assemblée générale

Distr. générale
15 octobre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session
Cinquième Commission
Point 123 de l'ordre du jour
Gestion des ressources humaines

Vues des représentants du personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Note du Secrétaire général

1. Le Secrétaire général transmet ci-joint à la Cinquième Commission, pour examen, un document qui est présenté en application des dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 2 de la résolution 35/213, dans laquelle l'Assemblée générale réaffirmait qu'elle était prête à recevoir et à examiner à fond les vues du personnel exposées par un seul représentant reconnu du personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies dans un document transmis par le Secrétaire général au titre du point de l'ordre du jour relatif à la gestion des ressources humaines. Les organes représentant le personnel n'ont pu se mettre d'accord sur un représentant unique. Je transmets donc ci-joint les vues des représentants du personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, telles qu'elles ont été remises à mon Cabinet pour transmission à l'Assemblée générale, dans les deux additifs à la présente note.

2. L'additif 1 contient les vues du Conseil du personnel de l'Office des Nations Unies à Vienne, du Conseil du personnel de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago du Chili), du Syndicat du personnel de la Commission économique pour l'Afrique (Addis-Abeba), du Syndicat du personnel des missions hors Siège des Nations Unies (Brindisi), du Syndicat du personnel de l'Office des Nations Unies à Nairobi, du Conseil du personnel de la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok), du Syndicat du personnel du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (La Haye), du Conseil du personnel de l'Université des Nations Unies (Tokyo), de l'Association du personnel du Tribunal pénal international pour le Rwanda à Arusha et de l'Association du personnel du Tribunal pénal pour le Rwanda à Kigali. L'additif 2 contient les vues du Syndicat du personnel de l'Organisation des Nations Unies (New York), du Syndicat du personnel des missions hors Siège des Nations Unies (Brindisi) et du Conseil de coordination du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève.

